



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

**CODE DE TRANSPARENCE
SICAV PROCLERO**

Février 2023

SOMMAIRE

- 1. Données générales de Meeschaert Asset Management 3
- 2. Données générales sur la SICAV Proclero 12
- 3. Processus de gestion 22
- 4. Contrôle ESG 27
- 5. Mesure d'impact et rapport ESG 28
- 6. Politique d'engagement 33
- 7. Politique de vote 38
- 8. Caractéristiques du partage 42
- Annexe..... 43

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

➤ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert Asset Management Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 +33 (0)1 53 40 20 20 www.meeschaert-am.com
--

➤ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour nous, l'accroissement forcé du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Engagement actionnarial	Evolution des méthodologies	
	1983	• Création du premier fonds éthique en France : Nouvelle Stratégie 50
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : MAM Human Values (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
Première Politique de vote	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• Mesure d'impact : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
Membre fondateur du réseau Shareholders for Change	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : MAM Sustain USA • Mesure d'impact : Empreinte sociale
AG H&M : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : Gamme MAM Transition Durable • Mesure d'impact : Empreinte Eau, Alimentation
AG TOTAL : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligatoire : MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term • Mesure d'impact : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climat, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG • Méthodologie ISR Amilton Premium Europe • Méthodologie ISR small et mids caps

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 12 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

➤ 1.3 - Comment Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de rapport mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)

- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Meeschaert AM formalise sa démarche d'investisseur en publiant en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible sur son site internet.

➤ **1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?**

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

- **Changement climatique**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon**

En 2020, Meeschaert AM a formalisé sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de

charbon thermique¹, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon², ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa [politique sectorielle « Pétrole et gaz »](#), dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs. La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.



- **Politique de vote et engagement**

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du « Say on Pay » grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des

¹ N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

² Source: Global Coal Exit List (Urgewald)

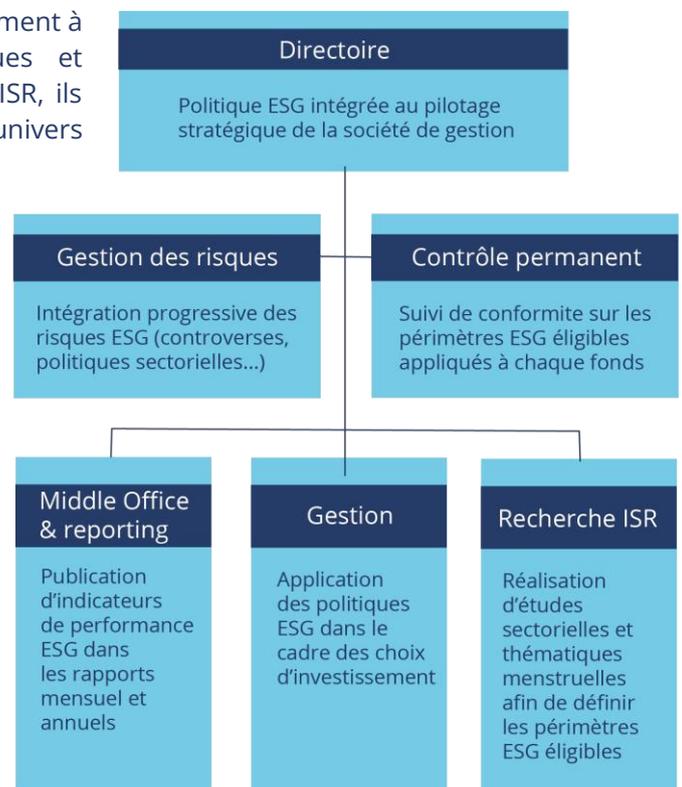
investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

➤ **1.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la gestion ?**

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :

- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des rapports ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).



En externe, Meeschaert AM collabore avec de nombreuses parties-prenantes afin d'enrichir les démarches internes. Les partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent au débat sur l'intégration ou non des entreprises au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain.

Par ailleurs, l'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable.

➤ **1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ?**

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 11 ans, 5 ans, 2 ans et 1 an), de six gérants de fonds ISR.

➤ **1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?**

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé sur un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent d'actualiser les périmètres d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

➤ **1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ?**



- **Principes pour l'investissement responsable (PRI)**



Signataire des PRI depuis 2009

A+ NOTE SUR LE PILIER « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE »

Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer

dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le *Social Disclosure Project* et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission *Dialogue & Engagement*. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances,

a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Euro-place qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 billions de dollars.

- **Forum pour l'investissement Responsable (FIR)**

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le *Social Disclosure* et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission *Recherche & Engagement*. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

- **Pouvoirs publics**

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de certains fonds, dont MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

- **Initiatives pour la lutte contre le changement climatique**

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 milliards de dollars. Meeschaert AM est co-lead de l'engagement auprès de Total.

Convaincu de la nécessité d'une transparence sur les données environnementales et particulièrement climatiques des entreprises, Meeschaert AM est membre du **Carbon Disclosure Project (CDP)**.

Plus généralement, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet ainsi que dans les agences auprès des clients pour leur présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

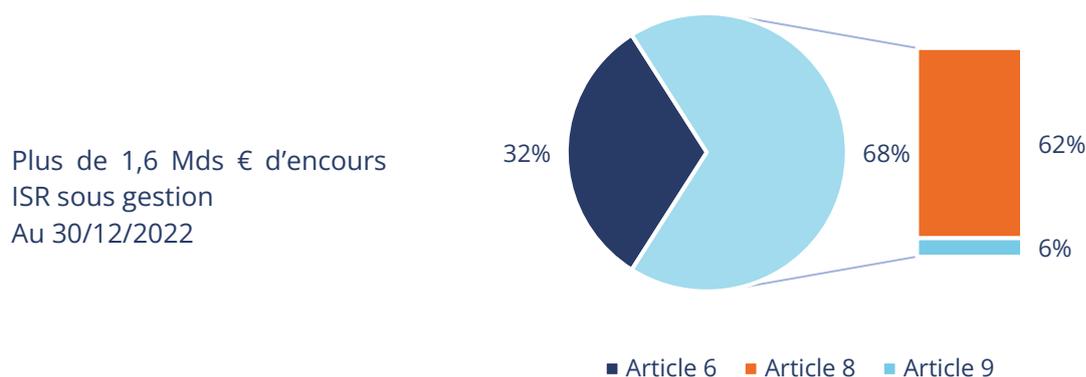
Meeschaert AM organise des réunions une à deux fois par an pour développer un enjeu spécifique (gouvernance, gestion sociale, transition énergétique) auprès des journalistes et investisseurs institutionnels. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir :

- un dirigeant d'entreprise pour qui l'enjeu développé est matériel,
- un spécialiste de la thématique,
- l'équipe ISR qui présente sa démarche d'analyse.

Enfin, nos partenaires associatifs, tels que l'association Ethique et Investissement, organisent des réunions spécifiques pour échanger sur les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Meeschaert AM y est régulièrement sollicité pour intervenir en tant qu'expert de l'ISR.

➤ **1.9 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de gestion ? Quel est le pourcentage de ces actifs sous gestion rapportés aux encours totaux sous gestion ?**

Au 31 décembre 2022, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus de 1,6 milliard d'euros, soit 68% des actifs sous gestion de Meeschaert AM, répartis de la manière suivante :



➤ **1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par Meeschaert AM au 30/12/2022**

Le tableau ci-dessous reprend les fonds ISR ouverts gérés par Meeschaert AM ainsi que certaines caractéristiques liées au fonds

Fonds ISR ouverts	Article SFDR	Labels – Fin 2022
MAM SUSTAIN USA	8	
MAM ASIA	8	
MAM EUROPA GROWTH	6	
MAM EUROPA SELECT	6	
MAM ENTREPRISES FAMILIALES	8	Label Relance
MAM FRANCE RELANCE	8	Label Relance
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	9	Label ISR
MAM GLOBAL PROPERTY	8	
MAM PREMIUM EUROPE	8	Label ISR
MAM SMALL CAPS	6	
MAM HUMAN VALUES	8	Label ISR
MEESCHAERT ACCOR	6	
MAM IMPACT GREEN BONDS	9	Label Greenfin
MAM TAUX VARIABLES ESG	8	Label ISR
MAM FLEXIBLE BONDS ESG	8	Label ISR
MAM EURO HIGH YIELD ESG	8	Label ISR
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG	8	
MAM SHORT DURATION ESG	8	
MAM STRATEGIC INCOME	6	
FCP BATIMENT IDF	6	
MAM TARGET	8	
2i SELECTION	6	
MAM OPTIMA 25-125	6	
MAM PATRIMOINE ESG	8	Label ISR
MAM ETHIQUE ET PARTAGE CCFD	8	Label Finansol
ETHICARE	8	
PROCLERO	8	
ANTIOKEIA	8	
UNIVERSITE DE STRASBOURG	8	
ARTHRITIS SOLIDINVEST	8	
PORTEURS D'ESPERANCE	8	
ARARAT	8	
MAM SOLUTION	6	
PROXIMITE RENDEMENT DURABLE	8	
ACTION PRIVEE EVOLUTIF	6	
ALPHA OPPORTUNITIES	6	
BF EVOLUTION	6	
EXPERTISE REACTIVE	6	
INDEPENDANT PATRIMOINE	6	
KAOLIN SMART CORE	6	
LANREZAC PATRIMOINE	6	
MONESSOR	6	
OPPORTUNITES STRATEGIQUES	6	
OPTIMUM EQUILIBRE	6	
PANORAMA PATRIMOINE	6	
SONOVA	6	
TEMPO	6	
WORLD PERFORMERS	6	
PROGRESSIA	6	
AP-MEESCHAERT GLOBAL CONVICTIONS	6	

2. Données générales sur la SICAV Proclero

➤ 2.1 a - Caractéristiques de la SICAV Proclero

La SICAV Proclero a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance liée à un portefeuille investi entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR qui intègre des critères éthiques de l'écologie humaine.

Une sélection de valeurs qui repose à la fois sur des critères :

- quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière...) ;
- qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). La SICAV privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion.

- Durée minimum de placement : 3 ans
- Éligibilité : assurance vie
- Indice de référence : 80% de ICE BofAML 1- 3 Year Euro Government Index et de 20% de l'Euro Stoxx Net Total Return

Source : DICI, prospectus Proclero (01/01/2023)

Catégorie de part	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur d'origine de la part	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées)	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
C	FR0011136563	Euro	150 euros	Capitalisation	Un millième d'action	Ouvertes à tous souscripteurs. (Elle est également destinée à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance – Action C).
D	FR0011147552	Euro	150 euros	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième d'action	Ouvertes à tous souscripteurs.
A	FR00140015X6	Euro	150 euros	Capitalisation	Un millième d'action	Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
I	FR00140015Y4	Euro	10 000 euros	Capitalisation	3 000 000 euros	Réservée aux investisseurs Institutionnels

- Actif net au 30/12/2022 : 65,30 millions d'euros
- Total des frais sur encours 2023 (part A) : 1,20 % TTC de l'actif net
- Total des frais sur encours 2023 (parts C, D) : 1 % TTC de l'actif net
- Total des frais sur encours 2023 (part I) : 0,5 % TTC de l'actif net
- Catégorie SFDR : article 8

Echelle de risque :

ÉCHELLE DE RISQUE



Performances au 31/01/2023 (part I) :

YTD : +3.78 %

1 mois : +3.78%

1 an : -7,87%

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Source : DICI, prospectus Proclero (01/01/2022), fiche mensuelle (31/01/2022)

➤ 2.1 b – Modalités de partage

Actions (A), (C), (D) et (I) : la société de gestion s'engage à verser annuellement à Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Action (D) : distribution du résultat net, et distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur sous la forme d'un don, 70% du revenu distribué par la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,40% de l'actif net moyen de la SICAV par an. Ce versement annuel se fera sous forme d'un don.

La **Congrégation de la Communauté Saint-Martin**, association de prêtres et diacres, a fondé l'École Supérieure de Philosophie et de Théologie, qui est affiliée depuis 2007 à la Faculté de Théologie de l'Université Pontificale du Latran (affiliation renouvelée en 2012 puis en 2017). La Communauté exerce ainsi une activité de formation intellectuelle, philosophique et théologique, dans le cadre d'un établissement privé d'enseignement supérieur régulièrement déclaré (N°UAI 0531049C). Cette activité, dispensée dans un cadre non lucratif, permet à la Congrégation de la Communauté Saint-Martin, pour les besoins de son activité

➤ 2.2 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave³
- Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure⁴

Suivi des objectifs de durabilité au 30/12/2022 :

	Objectif 1 (Taux de couverture >90%)	Suivi #1	Objectif 2 (Taux de couverture >70%)	Suivi #2
Proclero	Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave*	Portefeuille : 0,00% Benchmark : 5,60%	Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO ₂ eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure**	Portefeuille : 149 Benchmark : 238

La Sicav dispose du label ISR depuis le 09/01/2023.

➤ 2.4 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

En interne, l'équipe ISR élabore chaque année un planning annuel de recherche ISR. Celui-ci prévoit environ 10 réunions dans l'année, portant sur au moins :

- 8 études de secteurs,
- 1 étude thématique,
- 1 réactualisation multisectorielle.

³ Sont considérées comme controverses modérées celles qui sont évaluées en niveau 1, 2 ou 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

⁴ Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Planning de recherche élaboré pour l'année 2023 :

Période	Etude
Janv-23	Réactualisation multisectorielle
Fév-23	Transport
Mars-23	Matériaux (hors chimie)
Avril-23	Finance diversifiée
Mai-23	Energie
Juin-23	Alimentation, boissons, tabac
Sept-23	Etude thématique – à définir
Oct-23	Equipements et services de santé
Nov-23	Services commerciaux et professionnels
Déc-23	Chimie

Les études sectorielles, préparées par l'équipe ISR, sont présentées devant un comité ISR, composé de l'association Ethique et Investissement ainsi que de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et la Fondation Notre Dame.

Ces études mensuelles sont élaborées sur la base des informations ISS ESG, Sustainalytics et Ethifinance.

Ce comité débat sur les sociétés et apporte ses informations et ses opinions sur les entreprises étudiées.

A la fin de chaque comité, l'équipe ISR décide, enrichie des débats dans les comités, de l'univers investissable du secteur étudié, en fonction de sa méthodologie de sélection des entreprises.

A l'externe, Meeschaert AM s'est doté de ressources variées et de bases de données notamment celles des agences de notation sociale **Sustainalytics**, **ISS ESG** ainsi qu'**Ethifinance**, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires **Proxinvest** et le réseau **ECGS** mais aussi les recherches des différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...

Concernant la documentation d'ISS ESG, l'équipe ISR dispose des rapports d'évaluation des entreprises du Stoxx600, construits autour des piliers ESG.

Une première sélection des valeurs est effectuée sur le principe du classement des notations extra-financières par décile des entreprises. Toutes les sociétés classées dans les déciles 7 à 10 ne sont, sauf exception, pas analysées par l'équipe ISR car leur niveau de mise en place de la politique RSE est trop faible. Les autres sociétés feront l'objet d'une étude approfondie.

Concernant la documentation Sustainalytics, l'équipe ISR dispose des rapports recensant les controverses des entreprises du Stoxx600. Sustainalytics émet un jugement sur chaque controverse, composé d'une note de 1 à 5 en fonction de l'impact sur les parties prenantes (5 étant l'impact le plus fort) et d'une perspective d'évolution (outlook) pour toutes les controverses de catégorie 3 à 5. Cet outlook peut être positif, négatif ou neutre.

Ces rapports permettent d'approfondir l'analyse en prenant connaissance des impacts (négatifs) que peuvent avoir les sociétés sur leurs parties prenantes. Toutes les controverses sont analysées, quel que soit sa catégorie.

L'équipe ISR analyse des sociétés, en dehors du scope du Stoxx600, pour lesquelles elle identifie un potentiel bénéfice social environnemental en lien avec l'activité ou ses pratiques. Pour ces entreprises, Meeschaert AM peut se référer aux analyses Gaïa fournies par EthiFinance, qui va analyser et noter les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi que des parties prenantes externes.

Un comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants émet un avis consultatif sur :

- Le contenu de la charte éthique telle qu'inspirée de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique et arrêtée par le comité exécutif ainsi que ses éventuelles évolutions.
- Le respect de la charte éthique dans le cadre de la stratégie et des choix d'investissement de la SICAV
- Le choix de la société de gestion

Seule la société de gestion reste décisionnaire en matière de d'investissement ou désinvestissement. Elle n'est pas liée par cet avis du comité de pilotage.

Le cercle de réflexion PROPERSONA inspire la philosophie d'investissement de la SICAV Proclero. Il se compose de philosophes et de spécialistes de la finance, son objectif est de mener une réflexion fondamentale et pratique pour contribuer à une finance au service de la personne humaine.



➤ 2.5 - Quels critères ESG sont pris en compte par la SICAV ?

- **Pour la pondération des secteurs**

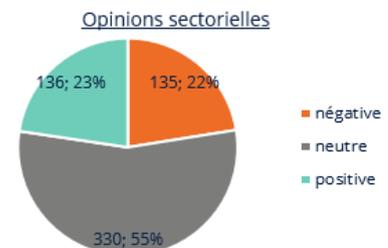
Définition des risques : nous avons retenu la cartographie des risques mondiaux du Forum Économique Mondial, répartis en 5 grandes catégories : les risques économiques, les risques environnementaux, les risques technologiques, les risques géopolitiques et enfin les risques sociétaux.

Définition des opportunités : nous avons retenu les critères du « mieux vivre » de l'OCDE (OCDE Better Life Index), à savoir le logement, le revenu, l'emploi, les liens sociaux, l'éducation ... Nous les avons complétés avec quelques critères issus de la théorie de la « création de valeur partagée », notamment la croissance inclusive et durable, le développement économique et social, la base de la pyramide, le capital intellectuel et l'innovation, les opportunités digitales, la croissance verte et l'économie circulaire, l'éducation et l'employabilité, la parité, la santé et la sécurité.

Répartition sectorielle définie en interne selon l'opinion :

Classification sectorielles et opinions ESG

Automobiles & Components	14	Equipements et services de santé	24	Logiciels et services	24
Equipementiers auto	6	Health Care Equipment & Supplies	17	Services informatiques	13
Automobiles	8	Health Care Providers & Services	6	Logiciels	11
Banques	36	Health Care Technology	1	Technology Hardware & Equipment	7
Banques	36	Produits d'hygiène et ménagers	6	Communications Equipment	2
Biens d'équipements	82	Household Products	3	Electronic Equipment, Instruments & Components	4
Aérospatial et défense	8	Personal Products	3	Technology Hardware, Storage & Peripherals	1
Produits de construction	7	Assurances	30	Telecommunication Services	21
Construction & Ingénierie	9	Assurance	30	Diversified Telecommunication Services	17
Equipements électriques	7	Matériaux	52	Wireless Telecommunication Services	4
Conglomérats industriels	8	Chemicals	24	Transportation	15
Machines	31	Matériaux de construction	4	Air Freight & Logistics	4
Sociétés commerciales et distributeurs	12	Containers & Packaging	5	Airlines	4
Services commerciaux et professionnels	19	Mines et métaux	14	Marine	2
Commercial Services & Supplies	8	Produits forestiers et papiers	5	Transportation Infrastructure	5
Professional Services	11	Media & Entertainment	19	Services aux collectivités	31
Consumer Durables & Appareil	24	Divertissement	4	Electricité	13
Household Durables	8	Médias interactifs et services	4	Gaz	5
Leisure Products	3	Médias	11	Producteurs indépendants d'électricité /Energies renouvelables	1
Textiles, Apparel & Luxury Goods	13	Industrie pharmaceutique et biotechnologies	31	Multi-Utilities	9
Consumer Services	12	Biotechnologies	7	Eau	3
Hotels, Restaurants & Loisirs	12	Life Sciences Tools & Services	8		
Diversified Financials	36	Pharmaceuticaux	16		
Capital Markets	24	Immobilier	37		
Diversified Financial Services	12	Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	20		
Energies	15	Développement et gestion immobilière	17		
Equipements et services énergétiques	2	Retailing	17		
Pétrole et Gaz	13	Distributeurs	2		
Vente produits de base	12	Internet & Direct Marketing Retail	6		
Vente produits de base et alimentaires	12	Multiline Retail	3		
Alimentaires, boissons, tabac	28	Specialty Retail	6		
Boissons	11	Semiconductors & Semiconductor Equipment	9		
Produits alimentaires	14	Semiconductors & Semiconductor Equipment	9		
Tabac	3				



Les secteurs à opinion positive visent un taux de sélectivité de 70%, en opinion neutre de 50% et en opinion négative de 30%.

- **Pour la sélection des entreprises**

Un premier filtre d'exclusion des activités controversées s'applique aux entreprises qui ont une part non négligeable de leur chiffre d'affaires (> 5%) dans : l'armement, l'alcool, les jeux d'argent, le tabac, la bioéthique, la pornographie. De plus, la politique charbon de la société de gestion Meeschaert AM est appliquée : production d'électricité à partir de charbon, exploitation de mines de charbon thermique, développement de nouveaux projets de centrales à charbon. De plus, les entreprises dont le chiffre d'affaires dans les armes controversées est supérieur à 1% sont exclues.

Les entreprises ayant passé le premier filtre d'exclusion des activités controversées sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :

- Le respect des droits de l'Homme
- La politique sociale menée par les entreprises
- La gestion des impacts environnementaux liés à leur activité
- La qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients
- Les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
- La gouvernance mise en œuvre.

- **Focus sur l'écologie humaine**

Plusieurs orientations ont été retenues :

- Priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine.

- Refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité, de sa naissance à son terme naturel : pilules abortives et contraceptives, euthanasie, dépistage à finalité eugénique, recherche sur les cellules-souches embryonnaires...
 - Refus de tout ce qui dégrade la personne humaine : armement, pornographie, tabac, alcool, jeux d'argent, jeux vidéo, toutes les formes d'esclavage et d'addiction...
 - Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité...
- **Focus sur la création de « valeur partenariale et entrepreneuriale »**
- La conception de nouveaux produits
 - Innovation de l'offre produits / services, réponse à de nouveaux besoins
 - Evolution des produits / Eco-conception
 - Ouverture vers de nouveaux marchés
 - La redéfinition de la productivité dans la chaîne de valeur
 - Valeur Humaine
 - Valeur Environnementale
 - Valeur managériale et entrepreneuriale
 - Le développement de clusters locaux
 - Développement local
 - Partenariats industriels (R&D, JV...)
 - Partenariats associatifs et publics

Des critères complémentaires d'investissement sont issus de source universitaire ou d'organisation internationale, par exemple le Forum Economique Mondial, l'OCDE, le concept de « valeur partagée » développé par l'économiste M. Porter etc.

La méthode de sélection conserve ses grandes spécificités dans le temps. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

➤ 2.6 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par la SICAV ?

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans la SICAV :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la

biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

➤ 2.7 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...) ?

• Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, un comité de gestion ISR se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe ISR et de nos partenaires associatifs, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

L'évaluation des entreprises présentées au comité intègre les notations extra-financières des prestataires (ISS, Sustainalytics, Ethifinance ...), complétées par les informations issues des différentes parties-prenantes.

Les comités de gestion ISR sont caractérisés par leur forte interactivité : chacun de nos partenaires enrichit le débat, en partageant son expérience et en faisant valoir les valeurs de son institution. A la fin du comité, nous procédons à une sélection rigoureuse des entreprises dont le niveau de responsabilité sociale correspond à nos critères ISR. Elles intègrent alors le périmètre d'investissement ISR Meeschaert Asset Management, outil de base utilisé par les gérants de nos fonds ISR.

La grille d'analyse s'appuie sur le dialogue historique engagé avec les clients et partenaires de Meeschaert AM, notamment la prédominance du facteur humain dans le fonctionnement de l'entreprise et l'impact de son activité.

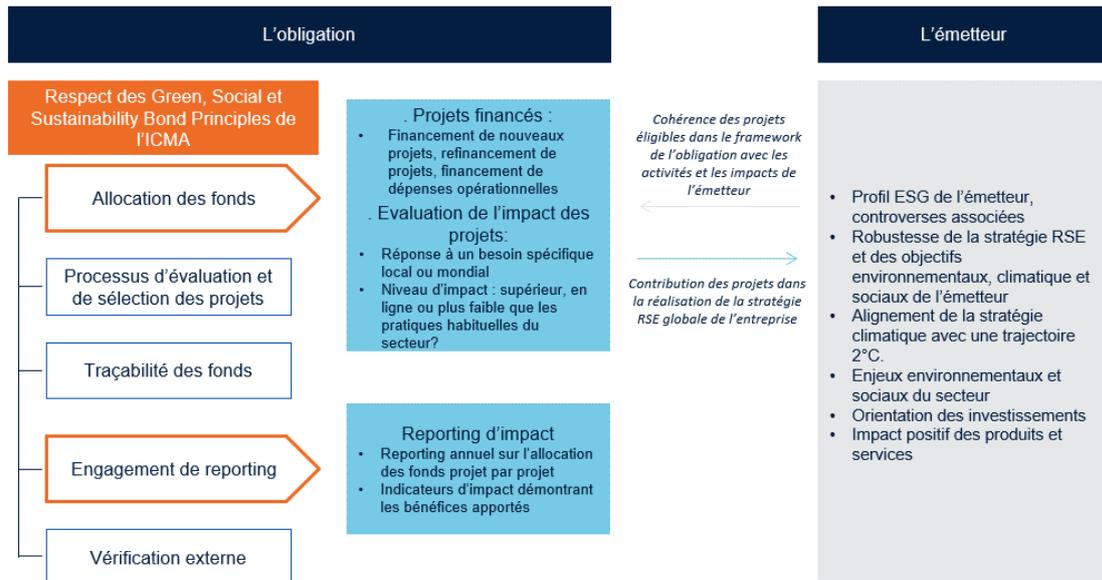
Le classement des entreprises sélectionne les émetteurs les plus performants en matière sociale et environnementale. Au-delà de l'analyse ESG classique, il s'agit de mettre en valeur les entreprises qui font écho au concept d' « intégration positive », c'est-à-dire qui définissent leur stratégie dans une perspective de développement social et environnemental sur le long terme. Cette approche vise donc à identifier des sociétés innovantes, proactives, avec un projet managérial de qualité.

Les critères analysés sont la stratégie d'innovation de l'entreprise (création de nouveaux produits, réponse à de nouveaux besoins, écoconception des produits, création de nouveaux marchés), la productivité environnementale et sociale dans la chaîne d'approvisionnement (impact environnemental de l'activité, consommation d'eau, d'énergie, santé et sécurité des collaborateurs, compétences des employés, durabilité des relations avec les fournisseurs), le développement des clusters industriels locaux (développement local, partenariats industriels, engagements associatifs et publics).

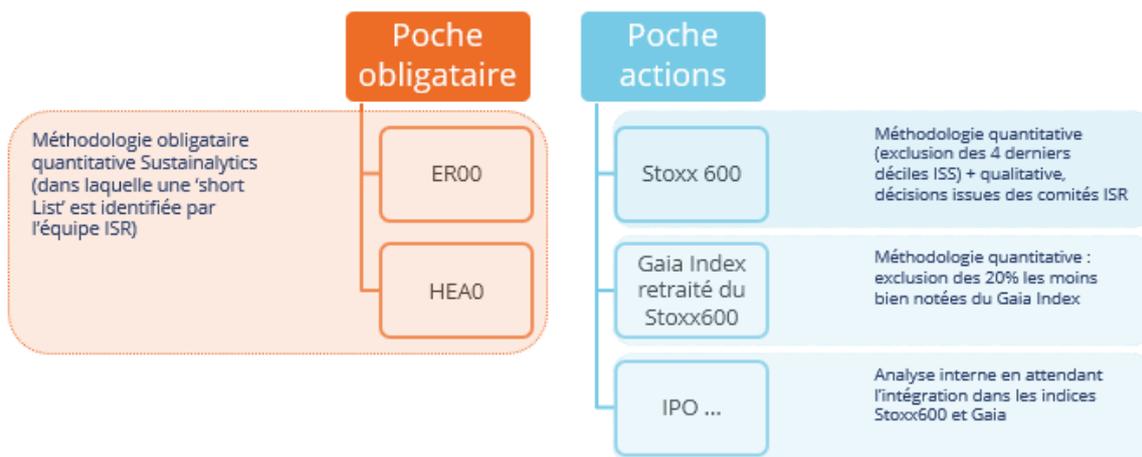
Cette approche se décline dans toutes les classes d'actifs, notamment au travers des entreprises de taille moyenne, dont le projet économique comporte une forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. De nouvelles thématiques sont ainsi privilégiées telles que la santé, la gestion de la dépendance, l'éducation...

L'intégration positive se décline du côté obligataire au travers des green, social, sustainable bonds. Ces émissions obligataires spécifiques sont donc analysées au regard du profil ESG de leur émetteur, mais aussi au regard de l'impact généré par les projets financés.

A titre d'information, voici un schéma qui synthétise l'étude des green, social et sustainable bonds :



• Construction du périmètre investissable



a. Poche obligataire

L'univers d'investissement obligataire est composé des indices investment grade ER00 et high yield HEA0. Un premier filtre exclut les valeurs tirant des revenus issus de l'alcool, l'armement, la pornographie, les jeux d'argent et le tabac. Un second filtre exclut des entreprises les plus mal notées par Sustainalytics afin d'exclure au total au moins 20% de l'univers.

a. Poche actions

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx600, du Gaia Index et des sociétés récemment cotées.

Les sociétés récemment cotées ne sont généralement pas notées par ISS ESG ni par Ethifinance. Pour les entreprises du Stoxx600, un premier filtre exclut les entreprises tirant des revenus issus de l'alcool, l'armement, la pornographie, les jeux d'argent et le tabac. Un second filtre exclut les entreprises des 4 derniers déciles selon la note globale ESG fournie par ISS et permet d'exclure à minima 20% de l'indice Stoxx600.

Enfin, l'équipe ISR réalise une étude approfondie des politiques, moyens et résultats liés aux enjeux ESG des entreprises afin d'identifier un périmètre de valeurs éligibles.

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG.

Pour les entreprises du Gaia Index (ne figurant pas dans le Stoxx600), un premier filtre exclut les entreprises tirant des revenus issus de l'alcool, l'armement, la pornographie, les jeux d'argent et le tabac. Un second filtre exclut les entreprises les plus mal notées selon Ethifinance. Ces filtres permettent d'exclure au minimum 20% de l'indice Gaia.

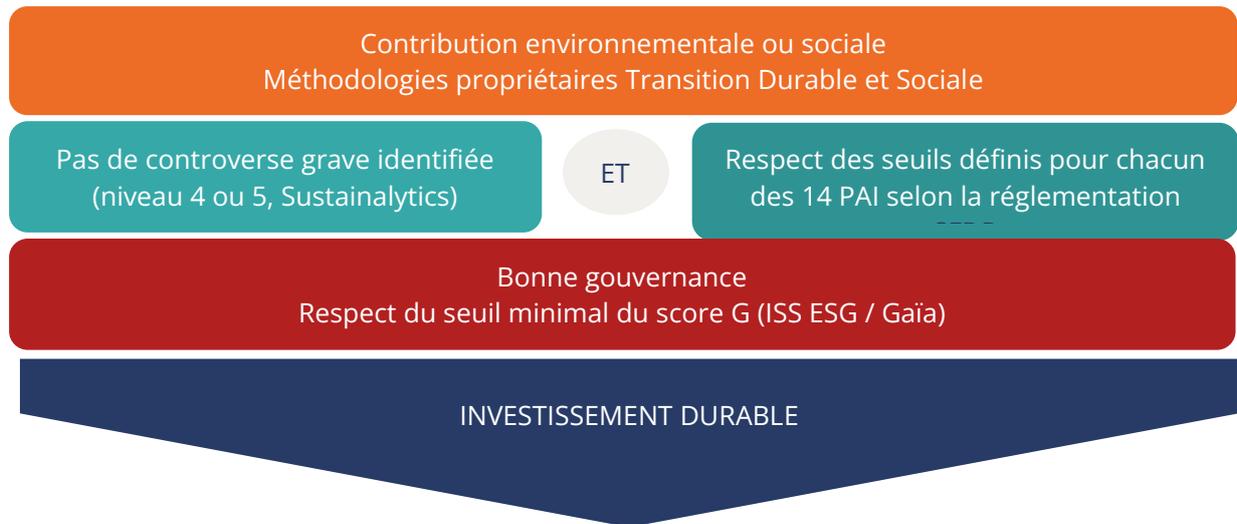
Au global, ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de l'univers de départ.

- **Méthodologie de définition de l'investissement durable au sens SFDR**

Le règlement « disclosure » (SFDR) a défini le cadre suivant pour définir un investissement durable, composé de 3 dimensions :

1. **Contribution** : investissement dans une activité contribuant à un objectif environnemental ou social
2. **DNSH** : investissement qui ne cause pas de préjudice significatif à l'un de ces objectifs
3. **Bonne gouvernance** : investissement dans les sociétés qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance

Meeschaert Asset Management a mis en application cette approche de la manière suivante :



➤ **2.8 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Les notations ESG sont révisées lors de chaque étude sectorielle ou thématique, soit environ tous les 18 mois. Toutefois, afin de maintenir les notations ESG proches de la réalité, la réactualisation multisectorielle annuelle est réalisée pour réviser les notations ESG des sociétés qui ont vu leur profil ESG fortement évoluer (détérioration ou amélioration).

La base de données est actualisée après chaque comité, afin de tenir un référentiel ISR à jour.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

3. Processus de gestion

➤ **3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

L'analyse ESG, développée dans le paragraphe 2.7., intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit la SICAV.

Les décisions d'investissement n'interviennent qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

➤ **3.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Au-delà des critères environnementaux de l'analyse ESG des entreprises (voir §2.5), les critères liés au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille pour investir dans des solutions environnementales spécifiques mais aussi en identifiant des potentiels risques financiers liés (c'est le cas notamment des « stranded assets » dans les industries liées aux énergies fossiles).

➤ **3.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors liquidités, Etats, solidaires) ?**

La gestion ISR doit porter à minima sur 90% de l'actif net (hors liquidités, Etats, solidaires).

Au 31 décembre 2022, plus de 90% des investissements, hors liquidités, Etats et titres solidaires, font l'objet d'une analyse ESG.

Lors d'un contrôle, un investissement non éligible a été constaté dans le fonds, suite à un signalement formalisé par mail aux équipes de gestion, la valeur a été désinvestie les jours suivants.

➤ **3.4 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Le processus a été adapté en 2022 sur la poche action pour prendre en compte la superposition des valeurs dans les indices Gaia Europe/France et le Stoxx600.

➤ **3.5 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Le fonds Proclero investit entre 5 et 10% de son actif net dans des titres solidaires.

Ci joint la répartition au 30/12/2022 :

ISIN	Libellé	Maturité	Quantité	% AN
XFCS00X3QNR3	FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	-	9 612	1.51
XFCS00X2CSJ1	FAMILLES SOLIDAIRES	-	500 000	0.80
XFCS00X2TOP8	FONCIERE CHENELET	-	42 408	0.76
XFCS00X3QKL2	LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	-	800	0.61
XS2338631810	BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	21/04/2026	300 000	0.46
XFCS00X3L645	CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	14/04/1930	200 000	0.31
XFCS00X3MGA2	FADEV FLR 30-06-29 TP3	30/06/2029	40	0.30
XS2402064047	BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	30/10/2026	200 000	0.30
XFCS00X3PVA4	HELENOS SA	-	300	0.18
XFCS00X3MKC0	ELOI PORTAGE SASU 2.0% 01-06-25	01/06/2025	100 000	0.15
XFCS00X3L678	ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	14/04/2027	100 000	0.15
XFCS00X3X1M6	ULTR SA 4.5 11-28	25/11/2028	500	0.08
XFCS00X3Z7P4	Foncière OYKOS		9612	
XFCS00X40077	FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL		50 000	
XFCS00X3Z7N9	FONCIERE BEGUINNAGE SOLIDAIRE - LUCON		1000	
Total				5.62

➤ **3.6 – La SICAV pratique-t-elle le prêt de titres ?**

La SICAV ne pratique pas de prêts de titres.

➤ **3.7 – La SICAV utilise-t-elle des instruments dérivés ?**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, la SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés ;
- ◆ Organisés ;
- ◇ De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◆ Change des pays de l'OCDE ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- ◆ Couverture ;
- ◇ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autre nature (à préciser) ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◆ Couverture du risque de change ;
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ;
- ◇ Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux, d'actions ou de change.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

La sicav n'aura pas recours au total return swaps.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

➤ 3.8 – La SICAV investit-elle dans des OPC ?

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de

gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du rapport, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Au 30 décembre 2022, 6,87 % de l'actif net de Proclero est investi dans des OPC :

Code ISIN	OPC	Poids	Stratégie d'investissement
FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	2.63%	Label ISR
FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	0,72%	SFDR : article 8
FR0011679026	MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	0,75%	Label ISR, SFDR : article 8
FR0011683044	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	0,85%	Label ISR, SFDR : article 8
FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	0,72%	Label ISR, SFDR : article 8
FR0014009BLO	MAM Target 2027	0,50%	SFDR : article 8
FR0011683069	MAM Impact Green Bond	0.70%	Label Greenfin, SFDR : article 9

4. Contrôle ESG

- **4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la Société de gestion du fonds ?**

Contrôles de 1^{er} niveau

- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe des risques et au middle afin qu'ils vérifient les critères de sélectivité des périmètres des fonds et le taux d'exclusion.
- Le middle vérifie le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- L'équipe des risques vérifient les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.

Contrôles de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR,
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR,
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus.
- S'assure de la surperformance des deux objectifs de durabilité en comparaison avec le benchmark et vérifie les taux de couvertures associés.

Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022 et un fonds a obtenu le label greenfin attribué pour un an.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2023.

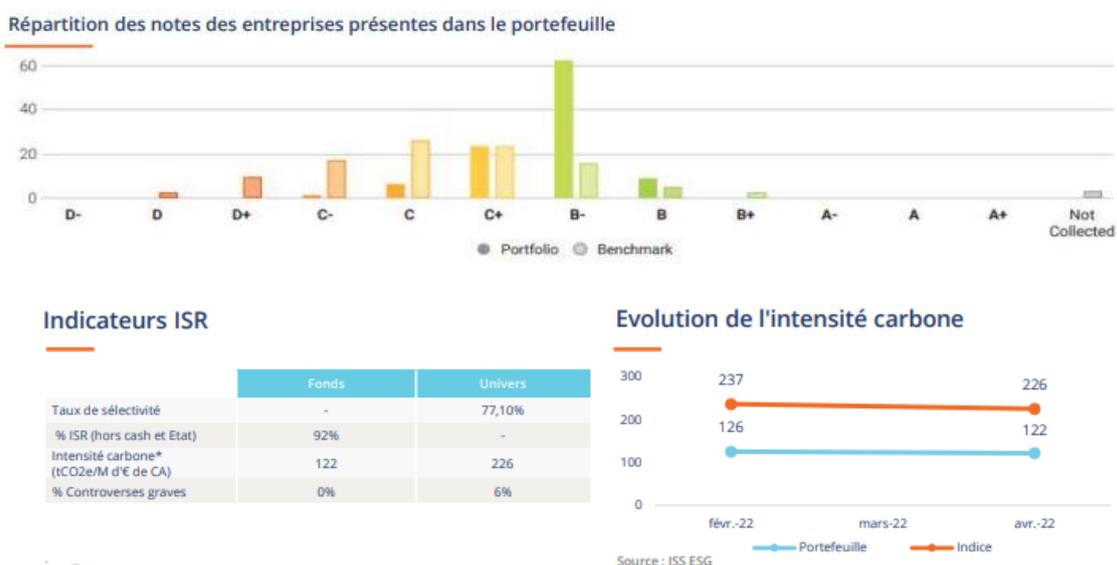
5. Mesure d'impact et rapport ESG

➤ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Un rapport, publié chaque mois, présente les données financières du fonds telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle.

Dans le cadre de la labellisation du fonds, une page dédiée à des informations ESG a été ajoutée au rapport de gestion du fonds. Celui-ci est disponible sur le site internet de Meeschaert AM.

Exemple :



Des informations supplémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur le site internet <https://www.meeschaert-.com/>. Notre document de présentation de la méthodologie Meeschaert AM et les rapports mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

➤ 5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par la SICAV ?

Le fonds dispose d'un rapport d'impact comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains.

Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Sustainalytics et de Bloomberg.

Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert AM et sera mis à jour chaque année.

Meeschaert AM a souhaité appliquer la même approche d'empreinte carbone d'un portefeuille aux enjeux sociaux afin d'apporter de nouvelles façons de prendre en compte les paramètres sociaux au sein des gestions. La première empreinte sociale d'un fonds a donc été publiée en septembre

2018 : celle de MAM Human Values. Celle-ci a été mise à jour en 2021. Ce travail a été appliqué au fonds Proclero.

EMPREINTE SOCIALE DE MAM HUMAN VALUES AU 31 AOUT 2021

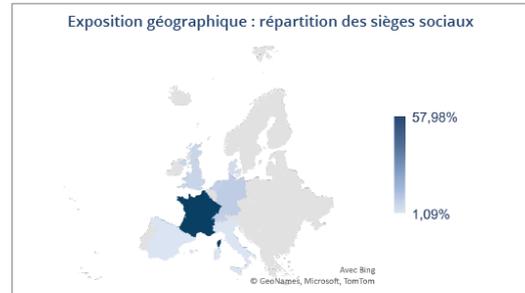
MÉTHODE DÉVELOPPÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE RECHERCHE ISR DE MEESCHAERT AMILTON AM



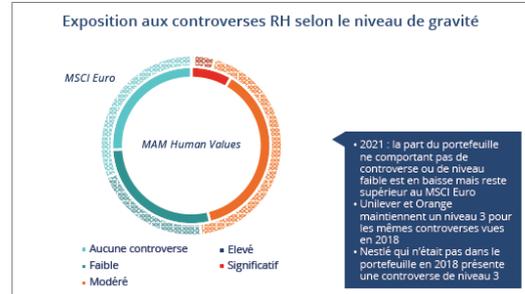
Exposition du portefeuille



Source : Meeschaert Amilton AM



Source : Meeschaert Amilton AM



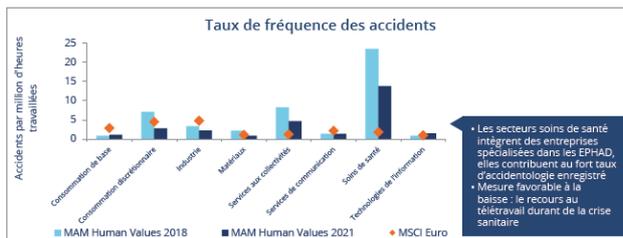
Source : Sustainalytics

2021 : la part du portefeuille ne comportant pas de controverse ou de niveau faible est en baisse mais reste supérieur au MSCI Euro
Unilever et Orange maintiennent un niveau 3 pour les mêmes controverses vues en 2018
Nestlé qui n'était pas dans le portefeuille en 2018 présente une controverse de niveau 3

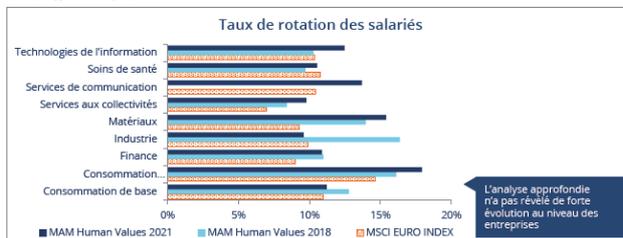
Pour comparer les résultats du portefeuille MAM Human Values, nous avons majoritairement eu recours à l'indice MSCI Euro qui est représentatif du marché actions européen.

Indicateurs globaux d'impact

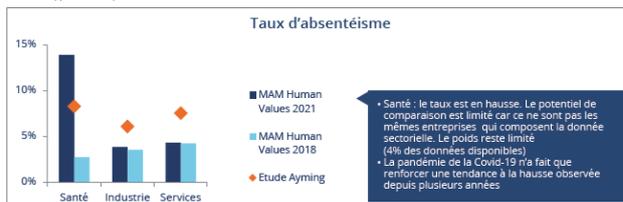
Comparaisons sectorielles



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises, 13ème baromètre Ayming

Meeschaert Asset Management S. A. S au capital de 125 000 euros R.C.S. PARIS B 329 047 435 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 89329047435 - Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025

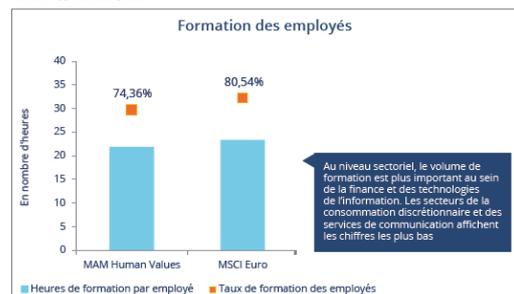
Comparaisons avec l'indice



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises

- Une **cartographie** – sectorielle et géographique - de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une **classification sectorielle** reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable. La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,
- Des **indicateurs, comparés à des référentiels adaptés**, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, parité managériale, niveau de controverses sociales.

Une note méthodologique a été rédigée afin de faciliter la lecture de ce document et d'expliquer les limites auxquelles l'équipe ISR s'est confrontée.

L'empreinte sociale du fonds Porteurs d'Espérance a été réalisée et est disponible sur demande auprès de Meeschaert AM à l'adresse contact-mam@meeschaert.com.

Le fonds fait l'objet d'un rapport d'impact annuel, intégrant notamment l'empreinte carbone, l'empreinte sociale, mais également des indicateurs liés aux impacts sur les droits humains et la gouvernance d'entreprise.

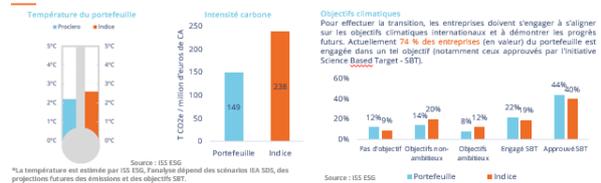
PROCLERO RAPPORT D'IMPACT



28/02/2022

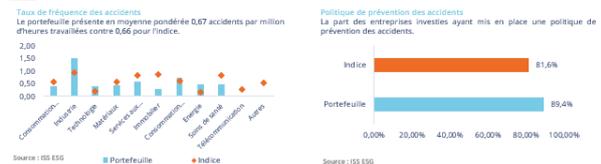
ISIN FR0011136563	SFDR Article 8	Température du portefeuille 2,2°C (indice : 2,6°C)	Coût potentiel des externalités ESG par euro de CA 0,18€
----------------------	-------------------	---	---

Environnement



*La température est estimée par ISS ESG. L'analyse dépend des scénarios IEA SDS, des projections futures des émissions et des objectifs SBT.

Social



Gouvernance



Droits Humains



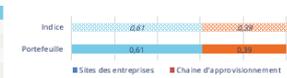
Externalités ESG potentielles

Le coût potentiel des externalités ESG mesure les impacts ESG de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il est exprimé en centimes d'euros par euro de chiffre d'affaires généré par l'entreprise.

Indicateur	Fonds	Indice
Coût potentiel des externalités ESG	0,18	0,20
Coût potentiel des externalités E	0,12	0,13
Coût potentiel des externalités S	0,03	0,03
Coût potentiel des externalités G	0,03	0,03

Source : Scope

Identifie l'exposition des enjeux ESG dans la chaîne de valeur, entre les sites des entreprises et leurs chaînes d'approvisionnement



Source : Scope

Exposition sectorielle



Source : Meeschaert Amilton AM

Exposition géographique



Source : Meeschaert Amilton AM

Taux de couverture

Indicateur	Fonds	Indice
Température du portefeuille	87,42%	92,30%
Emissions de CO2	87,42%	92,30%
Objectifs climatiques	87,42%	92,30%
Taux de fréquence des accidents	33,13%	28,35%
Prévention des accidents	60,02%	62,86%
Système d'alerte	60,02%	62,86%
Féminisation des conseils	63,60%	66,10%
Violations du Pacte Mondial	98,17%	98,20%
Niveau maximal de controverses	94,05%	99,20%
Scope	93,51%	91,26%

Meeschaert Asset Management - Société de gestion agréée par l'AMF - Numéro GP-040-00025 - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris
Ce document est établi par Meeschaert AM. Sa tenue à jour implique la responsabilité de chaque cotisant, distributeur ou conseil. Il est établi dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation personnelle ni une sollicitation en vue de la souscription d'un produit ou d'un service. Meeschaert AM attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte en capital. Meeschaert AM rappelle que préalablement à tout investissement, il est nécessaire de se rapprocher de son conseil pour évaluer et s'assurer de l'adéquation du produit ou du service en fonction de sa situation, de son profil et de ses objectifs. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Meeschaert AM à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présent est exposé à différents risques et notamment à un risque de perte en capital. Les informations légales concernant les OPC, notamment les prospectus complets sont disponibles sur demande auprès de la société ou sur le site internet www.meeschaert-amilton.com. Les informations continues dans ce support sont issues de sources considérées comme fiables, à sa date d'édition. Source Meeschaert AM, Thomson Reuters, Bloomberg.

Moyens à disposition

Moyens humains :
Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe de Recherche ISR composée de 4 personnes. Cette équipe est notamment chargée de l'analyse et de la mesure d'impact extra-financier des fonds.
Fournisseurs de données ESG :
En particulier, l'équipe de Recherche ISR s'entoure de prestataires et se dote d'outils pour mesurer l'impact extra-financier des fonds :
• ISS ESG, pour les données liées au carbone, aux droits humains, à la gouvernance et au social
• Sustainalytics, pour reporter les controverses
• Scope pour la mesure des coûts potentiels des externalités ESG et de l'exposition dans la chaîne de valeur

Pour l'environnement, le fonds reporte la part des entreprises en portefeuilles ayant des objectifs climatiques, l'intensité carbone et la température du portefeuille. Ces données nous sont fournies via notre prestataire ISS ESG

Pour le social, le fonds reporte le taux de fréquence des accidents ainsi que la part du portefeuille investi dans des entreprises ayant des politiques de prévention des accidents. Ces données nous sont fournies via notre prestataire ISS ESG

Pour la gouvernance, le fonds reporte le poids des sociétés ayant mis en place un système d'alerte confidentiel et la féminisation des conseils d'administration en moyenne pondérée. Ces données nous sont fournies via notre prestataire ISS ESG

Pour les droits humains, le fonds reporte le poids des sociétés impliquées dans des violations des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que le pourcentage des sociétés impliquées dans des controverses selon leur niveau allant de 0 (minimum) à 5 (maximum). Ces données nous sont fournies via nos prestataires ISS ESG et sustainalytics respectivement.

➤ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de la SICAV ?

Meeschaert AM s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits. C'est pourquoi, en 2010, nous avons lancé un site internet dédié à nos activités en ISR : <http://isr.meeschaert.com/>. Aujourd'hui, les documents sont disponibles sur le nouveau site commun <https://www.meeschaert.com/> : y figurent les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos partenaires, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche.

Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc.).

En avril 2017, la société Meeschaert a lancé son blog (<https://blog.meeschaert.com/>) qui a pour objectif de présenter le point de vue des experts du groupe sur plusieurs thématiques, dont la finance responsable. Dernièrement, des contenus ont été publiés sur l'engagement actionnarial de Meeschaert AM, les enjeux du secteur des services aux collectivités électricité et gaz, l'alimentation responsable.

Comme déjà mentionné le rapport de chaque fonds ISR et le document de présentation des méthodologies peuvent être téléchargés à partir du site <https://www.meeschaert-.com/>.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2022 son Rapport d'investisseur responsable, disponible [ici](#).

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement, mise à jour en 2022 et disponible sur le site internet, de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

➤ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

➤ 6.2 - Comment la SICAV établit-elle la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels elle va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Par ailleurs, au sein du réseau « Shareholders for Change » dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique. Le rapport d'engagement est disponible à l'adresse suivante : http://www.pitchme-am.com/system//ckeditor_assets/attachments/86/rapport-dengagement-2020.pdf

➤ 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom de la SICAV ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

L'agence de notation sociale Ethifinance soutient ponctuellement les actions d'engagement menées par Meeschaert AM dans le cadre de son dialogue avec les petites et moyennes capitalisations boursières.

En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

➤ 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate » 4 Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

De plus, Meeschaert AM participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6).

Meeschaert AM est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises.

Un rapport d'engagement sur l'année 2021 est disponible sur le site Internet ISR de Meeschaert AM : https://www.meeschaert-.com/documents/Rapport_d'engagement_2021.pdf

➤ **6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?**

Hormis les votes aux assemblées générales, l'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable.

Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

➤ **6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?**

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

➤ **6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de Proclero pendant l'année écoulée ?**

En 2022, l'équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont dix-sept entreprises présentes dans la Sicav Proclero au 31/12/2022 :

Entreprise	Date de la rencontre
Veolia	Janvier 2022
ASML	Février 2022 / Juin 2022
Snam	Mars 2022
Legrand	Mars 2022
Iberdrola	Mars 2022
BFCM	Mai 2022

Nestlé	Mai 2022
Vinci	Mai 2022
REPSOL	Mai 2022
Stellantis	Mai 2022
Schneider Electric	Mai 2022
Engie	Mai 2022
Novo Nordisk	Juin 2022
SAP	Juin 2022
Air Liquide	Novembre 2022
Sika	Novembre 2022
SEB	Novembre 2022

- **Gestion de la crise sanitaire dans les Ehpad**

Considérant ce secteur comme une réponse à un enjeu clé du développement durable, à savoir le vieillissement de la population, Meeschaert AM a entamé un dialogue avec les entreprises de ce secteur depuis plusieurs années déjà (Korian et Orpea sont investies dans la Sicav Proclero au 30/09/2021). Les axes du dialogue étaient tournés vers la qualité des soins, l'éthique des pratiques mais aussi la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus, et à la demande des clients, Meeschaert AM a réalisé une étude sur la manière dont les sociétés gestionnaires d'Ehpad ont géré la crise par rapport à leurs parties prenantes. L'étude a été réalisée en juin 2020.

Au cours du second semestre 2020, les analystes ISR de Meeschaert AM ont rencontré les dirigeants de Korian, permettant ainsi d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, et des informations complémentaires concernant Orpea ont été communiquées par l'entreprise en octobre 2020 et une rencontre avec les dirigeants est prévue en janvier 2021.

Conclusion de l'étude sur la gestion de la crise sanitaire dans les EHPADs :

En conclusion de cette étude, Meeschaert AM estime qu'en tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire de soutenir ce secteur, dont l'activité représente une solution pour la Société, malgré les difficultés liées à cette crise. Il est par ailleurs essentiel de maintenir un échange constructif avec ces sociétés, afin d'exprimer nos attentes tout en étant à l'écoute des réponses apportées par celles-ci.

- **Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert AM a été proactif par :**

Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un rapport des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021.

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica, et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de

mieux comprendre le travail engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs. Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles.

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaînes d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meeschaert AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.

7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, les fonds et Sicav détenant des actions appliquent la [politique de vote](#) de MAM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options,
- Les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone.

➤ 7.1 – Proclero dispose-t-elle d'une politique de vote ?

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance:

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la

rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2021.

➤ 7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le [site internet de Meeschaert](https://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/24/2017/02/Politique-de-vote-Meeschaert-Asset-Management_2017.pdf) https://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/24/2017/02/Politique-de-vote-Meeschaert-Asset-Management_2017.pdf <http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Politique-de-vote-MAM2016.pdf>. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert , rubrique « Engagement actionnarial » sous la rubrique « Statistiques de notre politique de vote 2021 » ([lien](#)).

Rapport de vote de la SICAV Proclero :

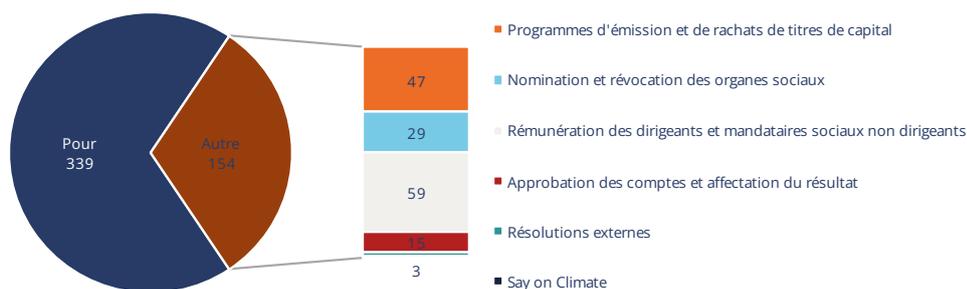


Reporting sur l'année 2022

Meeschaert AM a voté pour 21 assemblées générales pour le fonds Proclero, elles ont toutes fait l'objet d'au moins un vote contre la recommandation du management
493 résolutions analysées et votées

- 68,76% % de votes en faveur de la recommandation du management
- 31,24% de votes contre la recommandation du management

Répartition des votes par catégories



Sur la période, le fonds disposait des droits de vote pour voter à 42 AG, dont 21 entraient dans le périmètre de vote défini par la politique de vote de Meeschaert AM
Sources : ISS, Meeschaert AM

➤ 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

• Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL

En 2020, Meeschaert AM avait coordonné le dépôt de résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

Il était demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devait également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.



16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suite à cette résolution, le groupe a affiché de nouvelles ambitions, néanmoins, nous regrettons le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société.

C'est pourquoi l'engagement actionnarial auprès de Total s'est poursuivi en 2021. Meeschaert AM dans le cadre du regroupement d'investisseurs Climate Action 100+, a en tant que co-leader eu un dialogue avec l'entreprise. Total a proposé une résolution climat à titre consultatif, bien que saluant les efforts de l'entreprise, Meeschaert AM a voté contre. En effet, il a été estimé que les engagements et objectifs définis par l'entreprise n'allaient pas encore assez loin pour répondre à l'urgence climatique. Dans ce même cadre, Meeschaert AM a participé au dialogue avec les dirigeants d'Engie.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

- **7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?**

Au cours de l'année 2022, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Meeschaert AM a également voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

8. Caractéristiques du partage

La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

Actions (C), (D) et (I) : la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Notre Dame a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, sociaux et éducatifs d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part.

Actions (K), (R) et (J) : la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Le Foyer de Charité a pour objet le fonctionnement d'un Foyer de Charité comportant des centres catholiques de vie et de travail, la création et l'animation de centres d'éducation scolaire et religieuse de la jeunesse, d'hébergement et d'entretien des personnes concourant aux activités du foyer ainsi que la création d'autres « Foyers de Charité ». Ces versements annuels se feront sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

Action (D) : distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action D de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Action (R) : distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action R s'engage à verser à la Fondation Le Foyer de Charité sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action R de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Annexe

Composition de Proclero au 30 décembre 2022 :

CRX__H3	FGBL BUND 10A 0323	0,0909
ISE__K3P19	ISE_/0523/P3400.0	0,03197
BQCIEUR	CACEIS Bank	3,20231
DGMCIEUR	Dépôt gar. CACEIS BK	0,05201
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-0,06409
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	-0,00266
FGPVFC3EUR	Frais de Gest. Fixe	-0,00277
FGPVFD1EUR	Frais de Gest. Fixe	-0,0079
MARCIEUR	Appel Marge CACEIS	-0,0909
RACHEUR	Rachats a payer	-0,04594
SOUSEUR	Souscriptions/payer	0,06115
BE0002251206	BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	1,05092
BE6300371273	TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	0,99163
CH0030170408	GEBERIT NOM.	0,38603
CH0038863350	NESTLE NOM.	0,76642
CH0418792922	SIKA AG-REG	0,31718
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES	0,46582
DE0007164600	SAP SE	0,36901
DE0008404005	ALLIANZ SE-REG	0,82755
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	1,07594
DE000LB2CW16	LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	0,89136
DE000SYM9999	SYMRISE AG	0,51367
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	0,36429
ES0130960018	ENAGAS SA	0,07489
ES0239140017	INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	0,63488
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	0,59744
FR0000061129	BOIRON	0,34937
FR0000120073	AIR LIQUIDE	0,83916
FR0000120321	L'OREAL	1,25156
FR0000120628	AXA	0,74609
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	0,88093
FR0000121709	SEB	0,58115
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	0,98084
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,63734
FR0000125338	CAPGEMINI SE	0,69254
FR0000125486	VINCI SA	0,31428
FR0000133308	ORANGE	0,26221
FR0010093328	CNP ASSURANCE TV04-PERP	0,74396
FR0010208488	ENGIE	0,42806
FR0010220475	ALSTOM	0,30856
FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	2,63475
FR0010908533	EDENRED	0,38956
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	0,34062
FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	0,72126
FR0011490648	ECOSLOPS SA	0,10871
FR0011679026	MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	0,75439
FR0011683044	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	0,84679
FR0011683051	MAM HIGH YIELD ESG Part I	0,72014
FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	0,69753

FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	0,081
FR0011896513	GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	1,13227
FR0011981968	WORLDLINE SA	0,38598
FR0011995588	VOLTALIA	0,38363
FR0012882389	Equasens	0,12926
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	0,09264
FR0013199916	SOMFY	0,52554
FR0013201431	CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	1,15015
FR0013281755	ICADE 1.5% 13-09-27	0,80091
FR0013292828	GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	0,45873
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	0,79226
FR0013346814	ALTAREIT 2.875% 02-07-25	1,24191
FR0013367612	EDF 4.0% PERP	0,87326
FR0013425139	MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	0,42692
FR0013425170	ARKEMA 2.75% PERP EMTN	0,72054
FR0013439304	WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	1,00688
FR0013447125	C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	0,9081
FR0013449998	ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	0,66637
FR0013515707	NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	0,45642
FR0013517307	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	1,31063
FR0013518081	SEB 1.375% 16-06-25	0,57406
FR0013535150	ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	0,90093
FR00140003P3	BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	0,64824
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	1,00226
FR00140009W6	BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	0,93883
FR0014000RR2	ENGIE 1.5% PERP	0,36527
FR0014000Y93	CA 0.125% 09-12-27 EMTN	0,76047
FR0014001YB0	ILIAD 1.875% 11-02-28	1,16492
FR0014002QE8	SG 1.125% 30-06-31 EMTN	0,92193
FR0014003G27	VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	1,07173
FR0014003S56	EDF 2.625% PERP	0,73343
FR0014006ND8	ACCOR 2.375% 29-11-28	0,91505
FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 I	0,49825
FR001400AJ45	MICHELIN (CGDE)	0,46476
GB00B2B0DG97	RELX PLC	0,4313
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	0,65015
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	0,258
NL0010273215	ASML HOLDING NV	0,98748
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	0,56965
XFCS00X2CSJ1	FAMILLES SOLIDAIRES	0,81159
XFCS00X2TOP8	FONCIERE CHENELET	0,76564
XFCS00X3L645	CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	0,31401
XFCS00X3L678	ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	0,13863
XFCS00X3MGA2	FADEV FLR 30-06-29 TP3	0,30626
XFCS00X3MKC0	ELOI PORTAGE SASU 2.0% 01-06-25	0,15494
XFCS00X3PVA4	HELENOS SA	0,45939
XFCS00X3QKL2	LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	0,61664
XFCS00X3QNR3	FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	1,53135
XFCS00X3X1M6	ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	0,0769
XFCS00X3Z7N9	FONCIERE BEGUINAGE SOLIDAIRE - LUCON	0,15313
XFCS00X3Z7P4	FONCIERE OYKOS	0,07657
XFCS00X40077	FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	0,07658
XS0179060974	AXA TV PERP	0,93002
XS0399353506	EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	0,51672

XS1069439740	AXASA 3 7/8 05/20/49	1,27355
XS1140860534	ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	1,051
XS1155697243	LAMON 5.05 12/17/49	1,066
XS1224710399	GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	0,76417
XS1323897725	SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	0,79667
XS1512677003	BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	1,13324
XS1634252628	UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	0,97656
XS1960685383	NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	0,87751
XS2047619064	POSTNL NV 0.625% 23-09-26	0,81531
XS2050404800	DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	0,5238
XS2069101868	KPN 2.0% PERP	0,72457
XS2119468572	BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	1,08615
XS2126161764	RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	1,03972
XS2128499105	SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	1,02363
XS2185997884	REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	1,01938
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	1,2521
XS2227905903	AMT 0 1/2 01/15/28	0,37917
XS2232115423	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	1,08543
XS2242921711	RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	0,37572
XS2257961818	UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	0,86627
XS2271332285	SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	0,68943
XS2292487076	ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	0,45455
XS2295335413	IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	0,6617
XS2304340263	EQUINIX 0.25% 15-03-27	0,79594
XS2305842903	NEXI ZCP 24-02-28 CV	0,66348
XS2310487074	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	0,99313
XS2312733871	FAURECIA 2.375% 15-06-29	0,69666
XS2323295563	NIDEC 0.046% 30-03-26	0,41057
XS2332589972	NEXI 1.625% 30-04-26	0,70105
XS2332689681	DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	0,74023
XS2338564870	ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	0,63936
XS2338631810	BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	0,46628
XS2342058117	HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	0,73869
XS2385390724	HIME SARLU 0.625% 16-09-28	1,20093
XS2386650274	ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	0,45665
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	1,07108
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	0,52944
XS2402064047	BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	0,30626
XS2407985220	STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	0,66607
XS2437854487	TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	0,52711
XS2443749648	TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	1,23348
XS2485360981	HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	1,12805
XS2530219349	HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	0,599
XS2558916693	IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	1,20427
XS2560495462	VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	1,18723